



Mon employeur peut il octroyer un blame dans mon dossier et sema

Par **Micheline54**, le 29/10/2015 à 09:20

bonjour ,
j'ai fait une copie de ma carte d'identité au verso au recto j
e me suis trompé et fait la copie de celle de mon frère pour un l'établissement d'un papier
d'identité je travaille dans une administration ,mon employeur considère que c'est grave et veut
ma démission , a t il le droit et quels sont mes recours

mon employeur a t il le droit de me licencier ou de m'obliger a démissionner si je n'accepte pas
il me menace de porter plainte , en a t il le droit
dites moi qu'est ce que je peux faire car depuis cet incident la vie au travail est devenue
infernale, je vous informe également que pour cette faute j'ai déjà été sanctionné et eu un
blame , mais apparemment ça suffit pas , alors que dois je faire ,,

Par **P.M.**, le 29/10/2015 à 17:41

Bonjour,
En tout cas vous n'avez pas à démissionner et pouvez attendre que l'employeur vous
sanctionne mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous
rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une
organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Micheline54**, le 29/10/2015 à 20:10

bonjour ,

merci pour la réponse , mais pas de représentation du personnel et pas d'organisation
syndicale de mon secteur d'activité
cordialement
M;R

Par **P.M.**, le 29/10/2015 à 21:05

Il serait étonnant qu'aucune organisation syndicale ne puisse être consultée au niveau d'un emploi dans la fonction publique...

Par **Micheline54**, le **30/10/2015 à 09:02**

bonjour
administration étrangère mais droit du travail français
cordialement
M R

Par **P.M.**, le **30/10/2015 à 12:01**

Bonjour,
C'est peut-être différent car vous n'êtes pas forcément sous statut de droit public français...